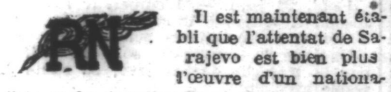


A LILLE... A DOUAI... A ROUBAIX... A LENS... ABONNEMENTS 3 mois... Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50... 9 fr. 75... 23 fr. Autres Départements... 5 fr. 50... 11 fr. 25... 22 fr.

La morale d'un crime



Il est maintenant établi que l'attentat de Sarajevo est bien plus l'œuvre d'un nationaliste serbe fanatique que d'un anarchiste. L'origine même et l'âge du meurtrier en disent long sur les mobiles qui l'ont poussé. Ce drame serait donc bien plus un crime patriotique slave qu'un attentat révolutionnaire. Quels que soient ses mobiles, il est déplorable, parce que la violence et le meurtre n'ont jamais servi la cause de la civilisation.

Il est cependant permis d'envisager les conséquences lointaines de ce drame. L'événement tragique de dimanche est entré dans l'histoire, et quel que mépris qu'on puisse avoir pour l'assassinat, même politique, on peut, en présence du fait acquis, envisager les éventualités futures.

Il n'est pas douteux que l'archiduc François-Ferdinand était le seul homme capable de conduire l'œuvre unitaire réalisée par son oncle, l'empereur François-Joseph. Son attitude agressive contre les Slaves apparaissait bien plus, au dire de ceux qui sont renseignés sur la politique austro-hongroise, comme un système de gouvernement que comme l'expression d'un sentiment personnel.

François-Ferdinand était catholique, de suite même, et germanisant, parce que l'intérêt de l'empire qu'il était appelé à gouverner le lui commandait. Et les Slaves, ou si l'on veut les Serbes, l'ont sacrifié à une haine historique implacable.

Pourtant, nous autres Français, nous pouvons, devant la dévouée héroïque d'un couple qui a su prendre crânement les responsabilités de son rang, tirer les conclusions, — puisque le mal est fait, — d'un drame que nous déplorons.

La mort de celui qui était appelé à succéder prochainement au grand empereur qu'est François-Joseph, livrera inévitablement aux appétits russes et allemands, l'empire austro-hongrois au lendemain de la mort, probablement prochaine, de son chef actuel.

C'est donc vers l'Est de l'Europe que va se diriger désormais l'effort de notre « ennemi séculaire », et c'est dans la partie germanique de la mosaïque austro-hongroise que débordera inévitablement l'Empire allemand.

A quelque chose malheur est bon, dit la sagesse populaire. Puisse le drame d'hier détourner les appétits d'un voisin belliqueux, et assurer pour de longues années la paix française.

OPINIONS

Pour les Fonctionnaires

J'ai déjà signalé le mécontentement profond qui règne dans le personnel des P. T. T. Cette semaine, à Paris, à l'annonce d'une décision concernant le personnel des sous-agents, le mécontentement s'est traduit avec force dans les bureaux de « tri » au Central.

Quelques jours avant, les allumettes avaient nommé une délégation pour réclamer auprès de leur administration centrale contre un vote du Sénat, analogue à celui que la Commission des finances avait émis pour les fonctionnaires des P. T. T.

Trois jours après, les employés de douanes tenaient leur Congrès annuel à Paris et formulaient une série de doléances auxquelles vraiment on ne saurait opposer aucune raison valable de refus.

me des quémandeurs insatiables, qu'au Nord et Départements limitrophes... 4 fr. 50... 9 fr. 75... 23 fr. Autres Départements... 5 fr. 50... 11 fr. 25... 22 fr.

En effet, on lit un matin, dans son journal, que la Chambre a voté telle augmentation à tel chapitre. On se dit : c'est fait. Nous n'entendrons plus parler des revendications des fonctionnaires publics, ils semblent, à chaque réclamation formulée lors de la discussion du budget, émettre des prétentions nouvelles — quand il s'agit de desiderata exprimés depuis trois ou quatre ans et auxquels on n'a pas encore fait droit.

Trois mois, six mois, un an, deux ans, s'écoulent. — Et l'on apprend avec quelque mauvaise humeur que les délégations corporatives se succèdent toujours auprès de la Commission du budget de la Chambre. Ce n'est donc pas fini ? s'écrie-t-on.

Non, puisque le Sénat défait régulièrement ce que la Chambre a fait. On ajoute même, tout bas, avec tant pour se faire entendre, cependant, sans parlermentaires indécis : — Le Sénat a repoussé telle augmentation de crédit, pour faire plaisir à ceux des députés qui l'ont volée, parce que, au fond, ceux-là ne l'ont acceptée qu'avec le secret espoir de voir leur bulletin de vote annulé, tenu en échec par le veto sénatorial.

Le plus souvent, je me hâte de le dire, ce n'est pas vrai. Les députés sont plus accessibles aux revendications corporatives des fonctionnaires, parce que, par la nature même de leurs origines populaires, placés plus près des réclamants que des sénateurs, ils peuvent mieux comprendre la justice de leurs revendications. Pourtant, la presse, à maintes reprises, s'est efforcée d'accroître l'opinion que le Sénat ne fait qu'obéir aux sollicitations secrètes de députés même qui votent les réformes dans l'espoir innoué que la Haute-Assemblée les repoussera. Et ces propos, corportés un peu partout, jettent le scepticisme et le découragement dans les cœurs des meilleurs et des plus braves.

Que le Sénat y prenne garde, que le gouvernement ne ferme pas les yeux et les oreilles sur l'effet déplorable que la politique réactionnaire du Sénat produit dans les rangs de nos innombrables serviteurs, à qui l'Etat doit un salaire minimum correspondant aux besoins élémentaires de la vie. Le parlementarisme est assez discrédité par d'autres sujets de critique, sans qu'on fournisse encore aux arguments de ses adversaires l'appui de cette peu honorable manœuvre.

Gustave ROUANET.

CHRONIQUE

Le Poison

— Eh bien ? demanda doucement M. Pernet au docteur, une fois qu'ils se furent retrouvés dans l'antichambre. Les nouvelles sont-elles un peu meilleures aujourd'hui ?

— Hélas, cher monsieur, la maladie suit son cours, et l'âge critique de la maladie ne me permet pas de dire qu'elle est mieux. L'organisme est complètement usé, la machine ne fonctionne plus que par à-coups : il faudrait un miracle...

— Alors, je ne dois conserver aucune illusion ?

— Le docteur, pour ne pas répondre aussitôt, s'embarqua dans une digression : — Voyez-vous, la vie moderne, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, exige de la jeunesse un surmenage auquel peu de natures résistent sans accident. Les heures du repos manquent de régularité, pour les garçons comme pour les filles ; on court les fêtes, les bals, on y déploie une énergie et un courage stupéfiants, merveilleux ; les femmes s'épuisent, se réimpriment avant d'être formées ; de là, des troubles intérieurs, un désordre total des organes qui compromettent la vie à la moindre alerte. La science est impuissante à créer ; nous recommandons, mais quand il n'y a plus rien !... C'est le cas de Mme Pernet, les poumons fonctionnent à peine ; elle est d'une faiblesse désespérante. D'homme à homme, mon devoir est de vous le dire. Continuez à lui faire boire des potions, quoique je doute fort de leur efficacité ; enfin, il ne faut rien négliger.

— Au revoir, monsieur, reprit le médecin impatient de se retirer ; je n'ai pas le droit de vous le cacher : la fin est imminente... Les deux hommes se serrèrent la main. Le docteur descendit rapidement les marches du perron. Debors, reprenant sa liberté d'expression, longtemps contrainte, il murmura entre ses dents : « En voilà une qui ne s'est pas embêtée dans la vie ! »

— Vous, et je vous ai fait venir près de moi à la campagne, pour que vous soyez entouré de tous les soins possibles, n'est-ce pas la preuve de l'intérêt que je vous porte ? Qu'avez-vous à craindre de moi ?

— Elle ne répondit pas. Demeurée immobile, elle s'approcha du lit, tâtonna, finit par lui prendre la main. A son contact, elle eussait, trop faible cependant pour résister.

— Regardez-moi, reprit-il ; touchez-vous de mon côté. Vous pouvez bien me faire ce plaisir, dites ?

— Elle fit un geste d'abandon, d'absolute indifférence, qui signifiait : « Au point où j'en suis, à quoi bon ? »

— Permettez-moi sur le guéridon une petite fiole dont je vous ai préparée dans une tasse. Sa femme avait ouvert les yeux et le regardait préparer le remède. Il revint au chevet du lit, la souleva dans ses bras, et, au moment de la faire boire, il fut frappé de l'expression d'angoisse épandue sur ses traits :

— Ouvrez-vous ? lui demanda-t-il. Que désirez-vous ? Vous sentez-vous plus mal ?

— Elle fit signe qu'elle voulait boire. Il approcha la tasse de sa bouche et elle abaissa la tète, fébrilement, sans cesse de la regarder dans les yeux ; puis elle se renversa sur ses oreillers, avec un faible sourire, plein d'amertume et de résignation. Elle abaissa les paupières, comme assoupie.

— Mais non, elle ne dormait pas. Elle souleva sa vie sur le coussin et regarda dans sa main, au moment de l'élever à sa bouche, un papier qu'elle regarda avec une certaine inquiétude. — C'est un faux Billaert, dit-il. — Mais non, elle ne dormait pas. Elle souleva sa vie sur le coussin et regarda dans sa main, au moment de l'élever à sa bouche, un papier qu'elle regarda avec une certaine inquiétude.

— C'est le chatiment de tous les voltairiens du Conseil, — les Grénier, les Laurengs, les Gobert, les Wauquier, etc. — d'être devenus les prisonniers de la Calotte et de se voir rivaux au boulet des infamies congréganistes.

Il faut reconnaître d'ailleurs que les conseillers et adjoints, élevés sur les genoux de leur mère la Sainte Eglise, ont plus de culot et d'estomac que les demi-fausse-couches progressistes qui s'accrochent aux basques du maire.

LES FRAUDES ELECTORALES DE LILLE

Le successeur de Binauld au Bureau Municipal des Fraudes.

Un mort qui sort de sa tombe pour devenir électeur à Lille et pour y voter.

Une kyrielle de faux-électeurs, inventés de toutes pièces par Binauld-Billaert, et qui votèrent aux dernières élections.

L'héritier de Binauld

Pourquoi le Conseil municipal a-t-il choisi M. Parmentier comme adjoint aux élections ?

Telle est la question qui se pose naturellement après le vote unanime des conseillers de la fraude et du vol.

Et voici le résumé des raisons qui nous ont été données par un de nos concitoyens, très au courant des coulisses de la Maire et du parti conservateur :

Tout d'abord une grosse difficulté se dressait devant celui qui accepte la succession de M. Binauld : c'est de multiplier à la Maire les précautions qui permettent à l'ex-adjoint de mentir au juge sans s'exposer à être démenti par les documents.

C'est aussi de se livrer aux recherches, aux dissimulations, aux falsifications de textes, aux enlèvements de pièces qui permettraient au faussaire Binauld de se défendre avec le maximum de chances de succès.

— Au début de l'affaire, le Maire et plusieurs des adjoints étaient très résolus à sacrifier Binauld à l'irritation publique, et à le jeter en proie à la Justice pour sauver le reste du navire municipal. Mais les cléricaux purs du Conseil, Parmentier en tête, ont laissé entendre que ce serait la débacle générale, ou rien du tout.

— Et le noble caractère du maire Ch. Delessalle (dont la probité, etc., etc.), s'inclinait devant la nécessité de conserver l'appui indispensable des marguilliers de toutes les paroisses.

— C'est le chatiment de tous les voltairiens du Conseil, — les Grénier, les Laurengs, les Gobert, les Wauquier, etc. — d'être devenus les prisonniers de la Calotte et de se voir rivaux au boulet des infamies congréganistes.

Quel bon Billaert !

On sait que, dans son interrogatoire de vendredi, Billaert a répondu aux juges qu'il avait toujours procédé régulièrement, exigeant pour chaque inscription le livret militaire où se trouve l'état civil, et la preuve de la résidence à Lille depuis plus de six mois ; et plus tard enfin le casier judiciaire.

Ce bon Billaert, il a vu le livret militaire de gens qui n'étaient pas venus au monde ! Il a trouvé des commissaires de police qui garantissent leur résidence à Lille ! Et il a constaté que leurs casiers judiciaires étaient vierges.

Mais ce que dit là ce brave Billaert le même jour, c'est que le maire de Lille a fait faire des inscriptions de faux-électeurs : sur ce livret, l'employé qui inscrit indique à côté du nom nouveau les pièces dont il a pris connaissance : pièce militaire, etc., etc.

— Que M. Gobert regarde sur ce livre si Billaert a indiqué avoir vu le livret militaire des deux noms publiés dimanche par nous, et reconnus inexistants par leurs mairies respectives, et voilà Billaert pris d'un seul coup en flagrant délit de faux et écritures publiques.

— « Echo », qui vous êtes bien gardé de faire connaître à vos lecteurs l'inscription de ces gens morts-nés ?

— Mais douze noms, au fait, ce n'est peut-être pas assez pour convaincre nos confrères.

— Nous continuons donc notre publication en commençant par

Sur les listes électorales de Lille de 1914, l'adjoint Parmentier, successeur de Binauld le faussaire, trouvera le nom de GIN LOUIS-MARIE, demeurant 9, rue des Stations, né le 22 février 1880 au Portel.

Jésus Binauld et son apôtre Billaert

Jésus Binauld et son apôtre Billaert faisaient sortir les morts du tombeau pour la gloire du reculer des quatre Jaquet ; ce n'est véritablement pas banal, et Parmentier aura du mal de faire mieux.

Inexistants ! UN FAUX MONNAYEUR

Jean-Baptiste Monnayeur, employé, né à Versailles le 21 juillet 1879, est inscrit pour Desjardins, rue de la Justice.

Le Maire de Versailles nous répond que de 1863 à 1883, il n'y a pas d'acte de naissance au nom de Jean-Baptiste Monnayeur et que cette personne ne figure pas non plus sur les registres du bureau de recensement.

Comment diable Billaert s'y est-il pris pour constater que ce faux Monnayeur n'existait pas avant bien les six mois de résidence voulus pour être inscrit à Lille.

— ANTOINE Henri-Léon, tapissier, rue de la Baugnérie, cité de la Baugnérie, est inscrit comme né le 17 septembre 1877, à Desjardins.

— Réponse de la mairie de Denain : « Antoine Henri-Léon n'est pas né à Denain en 1877 et les tables décennales de 1873 à 1882 n'en font pas mention ».

— PERPET André, jardinier, avenue Salomon, né, d'après les listes, le 31 octobre 1874, à Douai.

— Réponse de la Mairie de Douai : « La personne en question a été intractablement recherchée à Douai où elle n'est pas née ».

— GALVI Thomas-Marie, correcteur, rue Newton, est inscrit comme né le 31 décembre 1874, à Douai.



Le mort LOUIS GIN inscrit et votant à Lille après son décès !

Sur les listes de 1913 et de 1912, le même personnage est électeur. Il ne figure pas sur celle de 1911. Il a donc été inscrit pour la première fois en 1912, en vue de la réélection de M. Ch. Delessalle et de ses amis.

— Réponse de la mairie de Douai : « Recherches infructueuses à l'Etat-civil de Douai ».

— JAVON Marius-Maurice, employé, rue Négrier, cour Deideulle, est inscrit sur les listes électorales comme né à La Chapelle d'Armentières, le 18 mai 1884.

— Réponse de la mairie de La Chapelle d'Armentières : « La naissance de Javon Marius-Maurice ne se trouve pas sur les registres de l'Etat-civil de La Chapelle d'Armentières. »

— JAVON et sa famille sont complètement inconnus en notre commune.

— FLEISSIS Louis, gazier, né le 9 janvier 1859, à Denain, a été domicilié par les bureaux des fraudes, qui de la Haute-Denain, la Mairie de Denain écrit : « Louis Fleissis n'est pas né à Denain de 1853 à 1882 ».

— RAYMOND Gabriel, sans profession, né le 15 août 1882, à Denain, rue des Vicaires.